

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2015-03**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2015-03 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 2015-00, tel qu'amendé, de façon à modifier la documentation exigée lors d'une demande de permis de construction.

- Avis de motion, le 10 août 2021;
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement, le 10 août 2021;
- Avis public de consultation écrite, du 25 août au 9 septembre 2021;
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 14 septembre 2021;
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 4 octobre 2021.

Ce règlement est entré en vigueur le 4 octobre 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services des affaires juridiques et greffe, par courriel au greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 13 octobre 2021



Me Pascalie Tanguay, greffière